



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018 - 18H30

2018-41

Nombre de membres

En exercice : 101

Présents : 56

Votants : 62

Pour : 62

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

DOSSIERS REGLEMENTAIRES

**STABILISATION DU
PROFIL EN LONG DU
TORRENT LE GAZEL A
CITOU – LIEU DIT
« RIEUSSEC » –
VALIDATION DU DOSSIER
REGLEMENTAIRE UNIQUE
ET DEMANDE
D'OUVERTURE
D'ENQUETE PREALABLE A
L'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Aude Centre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Marseillette, sous la présidence de Monsieur Christian MAGRO.

Date de la convocation du Comité Syndical : 20 septembre 2018.

Présents par EPCI :

CARCASSONNE AGGLO : M. AMOUROUX Max, M. BLAS Alain, Mme BRANCHEREAU Anne-Marie, M. CATHARY Florent, M. CENEDA Pierre, M. CLERGUE Philippe, M. COASSIN Ottorino, M. PELTIER Julien, M. PIGET Jacques, M. GONZALEZ François, M. FOURCADE Robert, M. GALIBERT Jean-Louis, M. SOLELHAC Jean-Pierre, M. GONZALES Jean-Claude, M. JOUVE René, M. JUSTE Jean-François, Mme LOUBET Martine, M. MAGRO Christian, M. MARTY Alain, M. MAYNADIE Philippe, M. MONIER Denis, M. PEYROT Gérard, M. MOYA José, M. PIEDRA Raphaël, M. HOULES Gaëtan, M. PUJOL Jean-Claude, M. SECCO Jean-Marc, M. RIBA Albert, M. SANCHEZ Didier, M. SIGE Jean, Mme SIRE Bernadette, M. SIRE Alain, M. TURCHETTO Jean, M. VAISSIERES Alain, Mme VAUJANY Aline.

CA GRAND NARBONNE : M. FABRE Alain, M. LASO Gabriel, M. SALAS Raymond, M. COMBES Georges.

CDC MONTAGNE NOIRE : M. BATLLE Gilbert, M. CROS Régis, Mme GROS Christiane, M. HUC Régis, M. ICHE Henri, M. ICHER Jacques, M. JALABERT Guy.

CDC DU MINERVOIS AU CAROUX : M. PRADE André, M. ADRAGNA Jacky, M. PASTRE Jean-Pierre, M. REVERDY François, M. TOLOMIO Jean-Bernard, M. TOURRET Jean-Pierre.

CDC REGION LEZIGNANAISE CORBIERES & MINERVOIS : Mme LOPEZ Geneviève, M. ONORRE Claude, M. LATIEULE Gérard.

CDC SUD-HERAULT : M. PETIT Jean-Christophe.

Procurations :

M. JAMMES Michel a donné pouvoir à M. FABRE Alain.

M. ORTEGA Patrice a donné pouvoir à M. PEYROT Gérard.

M. BARTHAS Stéphane a donné pouvoir à M. MAGRO Christian.

M. LAURE Didier a donné pouvoir à M. ONORRE Claude.

M. FRAISSE Yves a donné pouvoir à M. MARTY Alain.

Mme GONZALES Harmonie a donné pouvoir à Mme SIRE Bernadette.

Délégués Titulaires Absents Excusés : M. ALBAREL Arnaud, Mme DAVID-RICHELME Suzanne, M. DELAUR Gilles, M. ESTIVAL Alain, M. FABRE Jacques, M. GARINO Alain, M. LACUBE Claude, M. PELIX Jean-Pierre, M. PHALIP Philippe, M. PITIE Jean-Luc, Mme PITON Yolande, M. RAMONEDA Paul, M. RAPPENAU Philippe, M. ROFES Marc, Mme SABATA Josette, M. ALBERT Bernard, M. AMOKRANE Robert, M. BOU Hubert, M. JAMMES Michel, M. LAURE Didier, M. SCHIVARDI Gérard, M. TARDIEU Gérard, M. BARTHAS Stéphane, M. BELS Francis, M. CALY Guy, M. CHIFFRE Guy, M. FERNANDEZ Gérard, M. LEENARTS Lucien, M. RIVES Laurent, M. SENILLE Hubert, M. SOUVERAIN Jérôme, M. BARTHES Francis, M. BARTHES Jean-Pierre, M. FRAISSE Yves, Mme GONZALES Harmonie, M. MARCOUIRE Gérard, M. MIRALLES René, M. OLIVARES Sébastien, M. ORTEGA Patrice, M. PIVA Daniel, M. TAILHADES Michel, M. BOUSSIEUX Gérard, M. DELPY Emile, M. GARCIA Gérard, M. AUGUSTIN Jacques.

Secrétaire de séance : Madame BRANCHEREAU Anne-Marie.

Vu le PAPI Aude 2015-2020, action avenant 7-1_h « *Travaux d'aménagements de berges au droit d'enjeux – Citou (Rieussec)* », porté sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Aude Centre ;

Vu le projet correspondant de Stabilisation du profil en long du torrent le Gazel à Citou – lieu-dit « Rieussec » dont la nature des travaux et de l'opération est techniquement et financièrement définie dans le rapport Avant-Projet n°9 (HYDRETTUES ; Septembre 2016) ;

Vu la délibération du bureau Syndical du Syndicat Mixte Aude Centre n°B2017-07 du 14 mars 2017 relative aux dossiers réglementaires ;

Vu que les terrains sous emprise du projet sont intégralement acquis par le Syndicat Mixte Aude Centre maître d'ouvrage ;

Vu la décision de la DREAL en date du 28 février 2017 de dispense d'étude d'impact après examen cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'Environnement se rapportant à cette opération ;

Vu le contenu du dossier réglementaire unique de demande d'Autorisation Environnementale et d'étude d'Incidence Environnementale n°T013-049 (HYDRETTUES ; Août 2018) porté sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Aude Centre.

Monsieur le Président rappelle que le projet d'aménagement vise la protection et mise en sécurité des lieux habités du hameau de Rieussec à Citou contre les risques d'effondrements de berges du torrent du Gazel.

Monsieur le Président précise que le montant prévisionnel du projet se porte à ce jour à 112.194,40 euros T.T.C.

Monsieur le Président rappelle que cette action est référencée 7.4-h au PAPI Aude 2015-2020, pour un montant d'opération à 150 000.00 € H.T. dont le plan de financement prévisionnel est défini de la façon suivante : Etat, Région, Département de l'Aude à 80% et Syndicat Mixte Aude Centre à 20%.

Monsieur le Président indique que le dossier réglementaire unique préalable à l'ouverture d'enquête publique pour ce projet sera officiellement déposé pour instruction au guichet unique de la D.D.T.M. de l'Aude.

Monsieur le Président propose donc :

- **de valider** le contenu du dossier réglementaire unique de demande d'Autorisation Environnementale et d'étude d'Incidence Environnementale n°T013-049 (HYDRETTUES ; Août 2018) porté sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Aude Centre au titre de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n°2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017.
- **de solliciter Monsieur le Préfet de l'Aude** pour Autorisation Environnementale d'engagement des travaux correspondants au titre de :
 - Autorisation au titre des IOTA – « Loi sur l'Eau »
 - Dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés
 - Autorisation de défrichement
 - Autorisation de travaux en réserves naturelles nationales
 - Autorisation de travaux en sites classés
- **de solliciter Monsieur le Préfet de l'Aude** pour évaluation environnementale au titre des catégories d'aménagements rubrique 10 et 25 et pour évaluation simplifiée des incidences sur les sites NATURA 2000.
- **de solliciter Monsieur le Préfet de l'Aude** pour engager la procédure d'enquête publique unique sur la base des dossiers réglementaires correspondants.

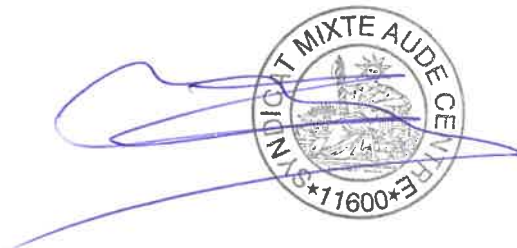
LE COMITE SYNDICAL

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,
- **APPROUVE** le projet de stabilisation du profil en long du torrent le Gazel, dont les travaux seront engagés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Aude Centre, sur emprise foncière de terrains lui appartenant, pour un montant d'opération prévisionnel de 112.194,40 euros T.T.C., co-financé dans le cadre du PAPI Aude 2015-2020 à hauteur de 80% d'aides de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Aude.
- **VALIDE** le contenu du dossier réglementaire unique de demande d'Autorisation Environnementale et d'étude d'Incidence Environnementale n°T013-049 (HYDRETTUES ; Août 2018) porté sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Aude Centre.
- **SOLLICITE** Monsieur le Préfet de l'Aude pour engager l'ouverture d'une enquête publique unique en vue de l'Autorisation Environnementale, de l'évaluation environnementale, et de l'évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Aude de bien vouloir prendre, à l'issue de ladite enquête, les arrêtés correspondants.
- **AUTORISE et MANDATE** pour ce faire Monsieur le Président, à signer tout document, saisine, convention, marché et frais correspondants.

AINSI fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Christian MAGRO



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : - 3 OCT. 2018
Publiée le : - 3 OCT. 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.